

manquer de se produire : je ne dis pas que c'est exciter les derniers venus à souhaiter la disparition successive de leurs anciens ; mais c'est ravir à des hommes presque toujours très-méritants la perspective agréable de voir dans un temps donné leur position devenir meilleure. Un autre inconvénient, et de beaucoup plus grave, c'est que tel professeur, excellent grammairien, ne donnera peut-être qu'un humaniste médiocre, et qu'après avoir très-bien fait une sixième, une quatrième même il fera mal, ou ne fera pas assez bien, une troisième, une seconde, une rhétorique. A quoi bon lui faire désirer de quitter sa vraie patrie, pour devenir malheureux dans une contrée étrangère ? Si les traitements étaient attachés, comme dans les lycées, aux personnes mêmes et non point aux chaires, il n'en serait point ainsi : chaque professeur, ayant l'espérance d'atteindre un jour, avec changement ou non, à tous les avantages, vivrait satisfait de son état, n'aspirerait qu'à rester dans la classe où il réussit, et subirait les changements quelquefois inévitables plutôt qu'il ne les appellerait de ses vœux. Mais, avec des hommes comme Oudot, il n'y avait pas à craindre que le collège se trouvât mal de ces promotions répétées qui faisaient passer successivement le même fonctionnaire par toutes les classes, pour monter les degrés de l'inflexible échelle communale. M. Oudot avait fait de bons élèves en sixième, en cinquième en quatrième : nous pouvons assurer, mes camarades et moi, que nous avons fait avec lui une troisième excellente.

Ici, ce n'est plus à la tradition que j'en appelle ; ce sont mes propres impressions que je recueille, et des impressions dont vingt-cinq années et plus n'ont fait qu'aviver le souvenir. Je prie donc qu'on me permette d'entrer dans quelques détails. Ces détails sont l'essence même de mon sujet. Il faut bien que je dise quel fut Oudot professeur ; ce professeur, il faut bien que je le figure dans le milieu même où je l'ai connu ; et l'on me taxerait à bon droit d'oubli ou d'ingratitude, si je passais sous silence ceux des collègues d'Oudot qui ont été aussi mes maîtres, et à qui j'ai dû, comme tant d'autres, le plus inestimable des biens. Si je me nomme moi-même dans ce qui est une page de l'histoire langroise, ce n'est point, certes, pour le vain plaisir de parler de moi, mais pour faire comprendre que je ne compte rien que de vrai, et que je ne trace point des portraits de fantaisie.

C'est au mois de novembre 1828 que je suis

entré dans les classes du collège de Langres. Etienne Vacherot en était sorti depuis un an à peine, ce même M. Vacherot que nous avons vu professeur et directeur des études à l'École Normale, ce savant philosophe dont l'Université déplore la retraite volontaire, un homme dont les opinions ont pu rencontrer des adversaires habiles et puissants, mais à qui ses ennemis mêmes ne contesteront jamais une loyauté parfaite, une probité sans tache, et d'admirables qualités de penseur et d'écrivain. Le nom seul d'un tel élève dit assez que le collège n'avait point dégénéré, bien que le Petit-Séminaire eût déjà constitué son indépendance. (La suite prochainement.)

Le Châtelet et ses environs.

(Suite).

NEUVIÈME ARTICLE.

« Dans les Gaules, dans la Bretagne, dans la Germanie, dans tous les pays enfin où ils portèrent leurs armes, les Romains, jusqu'à la fin du IV^e siècle, brûlèrent toujours leurs morts. Ils avaient reconnu que les tombeaux n'étaient pas des asiles sacrés contre les barbares..... Les Gaulois, avant que d'être chrétiens, brûlaient leurs morts ou les inhumèrent (1). Johannet est porté à croire que l'usage de brûler les corps ne s'est pas conservé dans les environs de Bordeaux beaucoup au delà du second siècle de l'ère chrétienne et que le changement qui s'opéra dans la manière d'inhumer coïncide avec l'établissement du christianisme (2).

» Les chrétiens de la primitive église blâmaient les païens de brûler les morts.... et, s'appuyant sur ce texte de la Genèse : *Tu retourneras dans la terre dont tu as été tiré*, ils inhumèrent les corps selon le rite des juifs. Après les avoir embaumés et enveloppés de bandelettes, ils les confiaient, sans les mettre dans des cercueils, à quelque crypte solitaire ou à quelque caverne taillée dans le roc (3).

Ensuite, dès le règne de Constantin, selon M. de Caumont (4), ou vers le commencement du V^e siècle, selon M. Armand Cassan (5), l'inhumation dans les cercueils en pierres prévalut complètement dans les Gaules.

(1) *Antiquités gauloises et romaines de l'arrondissement de Mantes*, par M. Armand Cassan, p. 40 et 41.

(2) *Cours d'antiquités*, par M. de Caumont, t. 2 p. 272.

(3) *Antiq. gaul. et rom. de l'arrondissement de Mantes*, p. 41.

(4) *Cours d'antiq.* t. 2, p. 278.

(5) *Antiq. gaul. etc.*, p. 43.

« Une pierre profondément creusée et couverte » d'une autre pierre, plate ou en forme de voûte, tel » fut le cercueil chrétien..... Le plus souvent, pour » protéger ces tombeaux contre les violations, si com- » munes dans ces temps, ils observaient de ne placer » aucune inscription en dehors des sépulcres : ce soin » fut, pour la même cause, également observé du- » rant tout le moyen âge. » On s'abstenait même d'y graver la croix, soit par le même motif soit par un sentiment d'humilité chrétienne (1).

Des armes, des instruments ou autres objets chéris du défunt, des pièces de monnaie, vestiges de l'antique superstition ou témoignage de l'époque du décès ; un petit vase, dans lequel avaient été mis, sans doute, d'après l'ancien usage qui dura jusqu'au XIV^e siècle, des parfums, de l'eau bénite, ou le sang du martyr (2) : tels étaient les objets que les chrétiens de ce temps plaçaient ou plutôt cachaient pieusement dans les tombeaux.

Plus tard, quand les temps parurent moins orageux, on hasardait quelques inscriptions, mais souvent avec prière de respecter la cendre du mort : témoin le tombeau en pierre trouvé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au dehors duquel on lisait : **TEMPORE NVLLO VOLO HINC TOLLANTVR OSSA HILPERICI**, et, au dedans : **PRECOR EGO ILPERICVS NON AVFERANTVR HINC OSSA MEA** (3).

Ici cette touchante supplique, là ce silence éloquent, aucune de ces sages précautions n'a pu vous protéger, ossements de nos ancêtres, cendres des premiers chrétiens et, peut-être, reliques de saints et de Martyrs ! La barbarie, avec les habitations et vos tombes, a brisé votre mémoire : nous-mêmes, nous vous re-muons comme une poussière profane..... !

L'incinération était aussi pratiquée au Chatelet, soit antérieurement à l'établissement du christianisme, soit dans les familles encore païennes : nous en avons pour preuve une *urne cinéraire*, que possédait M. Phulpin (4).

C'était hors de la ville, notamment à l'est et au sud-est, que se faisaient généralement les inhumations (5). Les sépultures trouvées en 1849 n'étaient que par exception dans l'enceinte.

Rues, maisons et dépendances.

Sur les trois hectares vingt-cinq ares soixante-dix centiares fouillés par Grignon, il s'est trouvé, outre le grand temple et les bains publics, cent vingt-huit

maisons ou autres édifices et leurs dépendances, formant trente rues tirées au cordeau et généralement pavées en roche brute calcaire (1). L'abbé Phulpin n'a point compté ni décrit celles qu'il a rencontrées. Dans les fouilles de 1849, il s'est trouvé une dizaine de caves ou d'édicules sur deux lignes parfaitement droites et parallèles, ce qui permet de supposer à peu près le même nombre de maisons, non compris plusieurs autres qui ont été rencontrées çà et là, selon le caprice et l'irrégularité des recherches. « Ces mai- » sons, dit Grignon (2), sont pour la plupart peu » spacieuses. Cependant il y en a de fort grandes, » ayant des cours quelquefois pavées, qui étaient, » sans doute, ornées de colonnes, puisque l'on trouve » en place les dés sur lesquelles elles étaient assises, » et les tronçons de leur fût enfouis dans les dé- » combes.... »

Les caves sont peu spacieuses..... Leurs *larmiers* étaient défendus par des barreaux de fer auxquels étaient rivées des pointes aiguës et divergentes (3). Presque tous les *escaliers* sont très usés, et la plupart, ayant été retournés, le sont en dessous comme en dessus.

Grignon a trouvé quarante-deux *citernes* et soixante-treize *puits*. Les citernes sont carrées, profondes de cinq à six mètres et larges de deux à trois : des conduites de pierres amenait l'eau des bâtiments. Les puits, taillés circulairement, ont un moindre diamètre et sont généralement profonds de quatre à cinq mètres. Quelques-uns, qui ont environ dix mètres de profondeurs, sont les seuls où l'on ait trouvé de l'eau ; un autre, profond de dix-huit mètres n'en a point fourni (4). « Ou les eaux de ces puits, » dit Grignon (5), sont détournés, ou, ce qui est » plus probable (car la montagne n'est sourcilleuse » qu'à sa base), ces puits ne servaient que de puisards » ou d'espèces de citernes ou d'amas d'eau. » — Ce problème, difficile pour Grignon, s'explique facilement, ainsi que nous le verrons, par l'existence de l'aqueduc.

En général, les *fondations* des maisons et autres édifices sont posées sur un lit de pierres rangées debout ou légèrement inclinées et liées avec du mortier de chaux et de ciment. Il s'en trouve d'autres, notamment sous le pavé des rues, dont la structure est bien plus grossière et sans mortier : celles-ci n'étant accompagnées d'aucune médaille romaine, tandis qu'il s'y en rencontre une très grande quantité de gauloises, nous devons les regarder comme les restes

(1) Même ouvrage, p. 42, et *Annuaire du Diocèse de Langres*, 1838, p. 567.

(2) Mgr. Parisis, dissertation archéologique à la suite de sa lettre pastorale du 19 janvier 1853, sur les reliques de Saint-Aurèle-Marcien.

(3) *Antiq. gaul. etc.* p. 44 et 86.

(4) *Notes archéol.* p. 29.

(5) Même ouvr. p. 29 et 117 ; *Bull. des fouilles*, p. 66.

(1) *Bull. des f.*, p. 4, 42, 97 et 98, arts et métiers des anciens, planches 2 et 3.

(2) *Bull. des fouilles*, p. 5 et 102.

(3) *Bull. des fouilles*, p. 7, 98, 107, 108 et 184.

(4) *Bull. des fouilles*, p. 4, 7, 8, 98 et 109.

(5) *Bull. des fouilles*, p. 8.

de la ville primitive qui a fait place à la ville romaine (1).....

Les aires des chambres étaient généralement construites comme les fondations. Elles portaient quelquefois un plancher ; d'autres fois elles étaient recouvertes d'un pavé de pierres sciées ou de briques ou encore d'ardoises et même de marbre : on a trouvé aussi des mosaïques, mais d'un travail peu recherché (2).....

Les toits, qui étaient en pente, étaient couverts de dalles de pierre sciée, « de 15 à 18 pouces en carré, » sur 12 à 15 lignes d'épaisseur, percées de trous pour « recevoir des clous » qui les fixaient à la toiture. Sur la crête étaient des faitières, taillées en creux d'un côté, convexes de l'autre, et s'emboîtant entre elles à joints recouverts. La tuile en terre cuite était peu en usage et l'ardoise encore moins. Des chenaux de pierre creusée en goulots recevaient l'eau de ces toits et la conduisait dans des réservoirs (3).

POTHIER.

HISTOIRE DE VICQ.

(Fin.)

V. — Industrie.

Fabriques de plâtre. Il y a, à Vicq, plusieurs fours à cuire le plâtre et il y a, pour l'écraser, treize manèges mus par des chevaux. On fabrique, chaque année, une grande quantité de plâtre qui est employé avec avantage pour l'amendement des prairies artificielles et surtout pour les constructions. On en fournit à toutes les villes du département, excepté Bourbonne, et même à quelques-unes des départements voisins.

Fabrique de serpettes. Il existe, dans notre village, une fabrique de serpettes très renommées, qui servent à la viticulture et à l'horticulture. On en fait, chaque année, des envois considérables dans plusieurs localités importantes. Elles sont connues dans les départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et de l'Aube.

(1) Bull. des fouilles, p. 4 et 5 ; Notes archéol. p. 32.

(2) Bull. des fouilles, p. 40, 41, 53, 57, 67, 190 et suiv. et 229.

(3) Bull. des fouilles, p. 41, 51 et suiv. et 101.

Usines diverses. Il y a quatre machines à battre, mues par des chevaux ; six moulins à eau et un moulin à vent ; trois huileries et quatre pressoirs.

Liste chronologique des curés, vicaires, maires, adjoints et instituteurs, dont on connaît les noms.

I. CURÉS.

Bernard.....	en 1263.
Robert.....	en 1294.
Nicolas Humblot.....	1617-1654.
François Rougé.....	1669-1708.
Pierre Poisse.....	1708-1746.
Pierre Rougé.....	1746-1779.
Nicolas Rougé.....	1779-1784.
François Daubrive.....	1784-1819.
Laurent Babelon..	19 juillet — 25 septembre 1820.
Antoine Pelletier.....	1821-1831.
Pierre Favrel.....	11 mars — 17 septembre 1831.
Jean Favrel.....	1831-1838.
Claude Raby.....	1838.

II. VICAIRES.

Henri Maréchal.....	1729-1730.
Pierre Rougé.....	1735-1741.
Nicolas Rougé.....	1743-1744.
François Lesœurre.....	1750-1751.
Antoine Henry.....	1751-1754.
François Dufour.....	1754-1755.
Henri Surget.....	1755-1761.
Laurent.....	1761-1762.
Pelletier.....	1762-1764.
Delompré.....	1764-1769.
Henry.....	1769-1777.
Leclerc.....	1777-1782.
Brigandet.....	1782-1783.
Fort.....	1783-1789.
Daubrive.....	1789-1791.
Grégoire-Denis Martel.....	1802-1805.
Jean-Sylvestre Raby.....	1848-1853.

III. MAIRES.

Gauthier.....	en 1263.
Prongey (Jean-Baptiste).....	en 1791.
Bordel (Etienne).....	1791-1792.
Richard (Didier).....	1792 — 20 juillet 1800.
Maranget (Jean-Baptiste). 20 juillet 1800 — 17 avril 1808.	
Boilletot (Pierre-Nicolas). 17 avril 1808 — 6 juillet 1810.	
Horiot-Rose (Nicolas). 6 juillet 1810 — 25 juin 1815.	
Robert (Jean-Michel). 25 juin 1815 — 24 juillet 1815.	
Horiot-Rose (Nicolas). 24 juillet 1815 — 15 novembre 1815.	
Maranget (Jean-Baptiste). 15 novembre 1815 — 29 août 1816.	
Déléry (Claude). 29 août 1816 — 25 septembre 1821.	
Henry (Etienne). 25 septembre 1821 — 12 février 1831.	
Boilletot (Nicolas-Justin), 12 février 1831 — 19 avril 1840.	
Renard (François-Athanase). 3 septembre 1840 — 23 août 1848.	
Mailliard (Nicolas). 23 août 1848 — 5 octobre 1850.	
Génisel (Victor). 24 octobre 1850 — 6 avril 1852.	
Renard (François-Athanase). 6 avril 1852.	